

"INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES AVANT LE 31 DECEMBRE 2006 !"



## Editorial

Les échéances électorales approchent ; les Voyageurs qui n'ont pas encore trois années de rattachement auprès de la commune de leur choix, pour pouvoir être inscrits sur les listes électorales de cette commune, vont-ils encore devoir attendre le tour prochain, en 2012, pour pouvoir participer à l'élection de leur Président comme tous les autres français ?

Monsieur Pierre Cardo, député UMP des Yvelines, a posé la question à monsieur le Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce député a rappelé au Ministre que la commission nationale consultative des Gens du Voyage avait dénoncé l'obligation du rattachement sans discontinuité pendant trois ans alors que tout citoyen français peut s'inscrire dès qu'il justifie de 6 mois de résidence. L'interpellateur, retenant ce délai proposé par la commission nationale consultative, demandait au Ministre "de lui indiquer les mesures qu'il entend proposer pour modifier les dispositions réglementaires en ce sens".

Dans sa réponse le Ministre de l'intérieur reconnaît que le délai dérogatoire au droit commun refusé aux Gens du Voyage "peut effectivement apparaître injustifié".

En conséquence, le Ministre, qui connaît les propositions faites par la commission nationale consultative, déclare : "Ces propositions sont actuellement à l'étude. Les suites qui y seront données seront connues dans les prochains mois".

Ainsi parlait le Ministre le 29 août 2006. Nous sommes en novembre 2006 et la clôture des listes électorales se fera le 31 décembre 2006. Or, le Ministre de l'Intérieur, à Périgueux, changeant de casquette, mais qu'importe les casquettes c'est toujours la même tête, se faisait le chantre de la rupture. Pour lui la rupture c'est "de ne plus tolérer des injustices qui font honte à notre République".

Alors pourquoi faut-il encore des mois pour ramener un délai de 3 ans, discriminatoire au délai de 6 mois du droit commun ? Pourquoi faudrait-il encore des mois d'études pour redresser une injustice aussi évidente ?

La discrimination dont sont victimes les Gens du Voyage ne doit plus supporter de délais pour être supprimée. Dans la loi du 3 janvier 1969 il y a un mot à changer à l'article 10 troisième paragraphe "l'inscription sur la liste électorale, sur la demande des intéressés, après SIX MOIS de rattachement ininterrompus dans la même commune".

Ainsi, il serait enfin donné satisfaction aux Gens du Voyage.

L'ARTAG ■

## Point sur le schéma départemental

Le schéma départemental du Rhône progresse grâce aux efforts de tous et en particulier de l'équipe du Grand Lyon dont Martine Chanal est le chef de projet. C'est avec celle-ci que nous nous sommes entretenus de l'avancée des réponses concernant l'habitat sur le Rhône.

**Question** : Où en est le schéma départemental aujourd'hui ?

**Réponse** : Au niveau de la Communauté Urbaine, le schéma départemental est en phase de mise en œuvre ; 3 aires sont d'ores et déjà en fonctionnement :

- Rillieux (20 places livrées en août 2005),
- Vénissieux (20 places livrées en avril 2006),
- Saint Priest (16 places livrées en octobre 2006).

3 aires sur 2 projets territoriaux devraient être livrées dans les semaines qui arrivent :

- Craponne (10 places)
  - Lyon / Feyzin (52 places)
- 4 aires sur 3 projets territoriaux devraient être livrées en début d'année 2007 :
- Sainte Foy / Francheville (20 places)
  - Dardilly (16 places)
  - Caluire (16 places)

Ainsi, début 2007, la Communauté Urbaine devrait proposer 170 places d'accueil réparties sur 8 aires d'accueil, contre 56 places et 3 aires aujourd'hui.

Par ailleurs, 11 aires sur 12 projets territoriaux sont en phase de maîtrise d'œuvre :

- Vaulx en Velin / Villeurbanne,
- Bron, Chassieu, Écully, Saint-Genis, Neuville,
- Meyzieu, Lyon, Corbas

En 2008, toutes ces aires devraient être livrées portant l'offre d'accueil sur l'agglomération à 346 places (soit 90% des obligations du schéma départemental).

**Q** : Comment est conduit le schéma départemental ?

**R** : Le schéma départemental est piloté par la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage qui se réunit environ 2 fois par an pour faire le bilan de la mise en œuvre des actions et s'assurer de la cohérence des actions. Parallèlement, un comité restreint piloté par le Sous - Préfet du Rhône

représentant les différents partenaires (Etat, Conseil Général, Communauté Urbaine et associations) se réunit en moyenne une fois tous les deux mois pour étudier les projets et proposer des actions à mettre en œuvre.

Enfin, pour chaque projet un comité de suivi, représentant le comité restreint et la commune concernée, se réunit en phase projet puis en phase de fonctionnement de l'aire d'accueil.

suite page 4...

### Dans ce numéro

#### P2 Chronique juridique

Attention vous êtes fichés... !!!

#### Actualités

St Priest : inauguration de l'aire d'accueil

#### Brèves de terrains

Récapitulatif des projets

#### P3 Témoignages

La "Nine", Voyageuse jusqu'à l'Elysée

#### P4 Zoom sur ... La loi de 1969

Les projets terrains sédentaires : Momant

Les aires d'accueil de Rillieux —

Vivre enfin sur une aire d'accueil :

Témoignage d'une Voyageuse

#### P6 L'association

Culture du cœur

Itinérances Tsiganes

La loi 69

#### Pour en savoir plus

Pavee Lacken : la fille du voyage

#### P7 FNASAT

Intervention Michel Mombrun

#### P8 Chronique des rejets ordinaires

#### Et encore

CD des Sinti Swing

# Attention vous êtes fichés... !!!

Le 20 septembre 2006 à Scientrier (Haute Savoie) une famille de Gens du Voyage, composée au moins d'une trentaine de personnes, utilisant plusieurs caravanes, s'est arrêtée sur un terrain privé. Un contrôle a été effectué, sous la responsabilité du Procureur de la république de Bonneville, par les brigades de gendarmerie d'Annemasse, de Bonneville Reignier, Thonon et la Roche sur Foron. Il résulte d'une lettre adressée par le président de l'association sociale nationale internationale Tsigane (ASNIT) à monsieur le préfet de Haute Savoie que 25 personnes ont été interpellées ; ce qui suppose que les gendarmes considéraient qu'il y avait au moins 25 délinquants présumés avoir commis le délit prévu par l'art. 322-4-1 du code pénal concernant l'installation sans autorisation des Gens du Voyage. Ces personnes ont été photographiées de face et profil (clichés anthropométriques), avec empreintes digitales des dix doigts et soumises à un test ADN par prélèvement de salive.

Ces Voyageurs ont fait le choix d'un conseil et "Monde Tsigane", en liaison avec la FNASAT ne manquera pas de suivre le déroulement de cette affaire.

Mais à propos de ce fait, "Monde Tsigane" tient à informer les Voyageurs des principaux "fichages" dont ils peuvent être l'objet. Il en va de même d'ailleurs pour les Gadje.

**1 Tout d'abord tous les Voyageurs** sont répertoriés dans le fichier de suivi des titres de circulation délivrés aux personnes sans domicile, ni résidence fixe

(fichier SDRF) soumises aux dispositions de la loi du 3 janvier 1969.

Ce fichier est placé sous la responsabilité du chef du Service Technique de Recherches Judiciaires et de Documentation (STRJD) situé à Rosny-sous-Bois.

Ce fichier a un caractère administratif. Il peut être consulté par la gendarmerie nationale, les services de la police nationale, les préfetures, les services du Trésor ainsi que le ministère de la Santé. Le fichier peut également être consulté en cas d'enquête judiciaire.

Si le Voyageur se sédentarise, le fichier doit être purgé six mois après que la sédentarisation ait été portée à la connaissance de la gendarmerie.

S'il n'y a pas de sédentarisation, les indications figurant au fichier sont conservées jusqu'à l'âge de 80 ans. Le décès entraîne également la destruction des informations.

Depuis la loi du 6 janvier 1978, tout Voyageur a la possibilité d'accéder à ce fichier et y vérifier les indications qu'il comporte. Il ne s'agit pas d'un droit d'accès direct, il s'exerce par l'intermédiaire de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale.

**2 Toute affaire relative à un délit** constaté et porté à la connaissance de la gendarmerie est inscrite à un fichier dénommé JUDEX qui a pour objet de faciliter la constatation des infractions pénales, de rassembler les preuves et de rechercher les auteurs. Les Voyageurs de

Haute Savoie sont maintenant fichés dans le fichier JUDEX. Il n'est pas nécessaire d'avoir été condamné pour y figurer, il suffit que l'enquête ait réuni contre vous des motifs graves ou concordants rendant vraisemblable votre participation à l'infraction. Il est accessible aux gendarmes et policiers habilités, aux procureurs, aux juges d'instruction. Tout citoyen a un droit d'accès indirect à ce fichier par l'intermédiaire de la CNIL.

• En principe, pour les mises en cause majeures, le délai de conservation est de vingt ans.

Le délai est réduit à cinq ans pour les infractions les moins graves et porté à quatre ans pour les plus graves.

• Pour les mises en cause mineures, le délai est de cinq ans, qui peut être porté à dix ans ou vingt ans selon les cas.

Toutes ces précisions figurent dans les annexes du décret portant création du fichier.

La police nationale dispose d'un fichier identique appelé STIC. Les deux fichiers STIC et JUDEX sont appelés, à court terme, à fusionner conformément aux dispositions de la loi d'orientation pour la sécurité intérieure d'août 2002 (LOPSI).

Le nouveau fichier devrait s'appeler ARIANE (Applicateur de Rapprochements d'Identification et d'Analyse pour les Enquêteurs).

**3 Les empreintes digitales des** Voyageurs de Haute Savoie vont rejoindre le Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED) créé par un décret du 8 avril 1987, complété par un

décret du 27 mai 2005.

C'est un fichier commun à la police et à la gendarmerie ; les informations qu'il contient ne peuvent être conservées plus de 25 ans.

Le fichier contient les empreintes palmaires et les clichés anthropométriques.

Ce fichier qui concerne tout le monde, Voyageurs et Gadje, est placé sous le contrôle de la CNIL et du procureur général de la cour d'appel dans le ressort duquel est situé le service gestionnaire. Il existe 3 sites centraux (Ecully 69 / Paris pour la préfecture de police / Rosny sous Bois pour la gendarmerie) et 19 sites régionaux.

La consultation de ce fichier est limitée aux seuls fonctionnaires dûment habilités des services d'identité judiciaire du ministre de l'Intérieur et des comités de recherche de la gendarmerie nationale.

## 4 Du fait de la loi du 17 juin 1998

et de la loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003 (celle qui a pénalisé le stationnement illégal), le test ADN de nos Voyageurs haut savoyards va figurer au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG).

C'est un anglais, Sir Alee Jeffreys, qui a mis au point une technique d'analyse permettant de déterminer une empreinte génétique à partir de l'ADN d'un individu.

Le fichier créé à l'origine pour la répression des infractions sexuelles a été étendu une première fois aux crimes d'atteintes aux personnes et aux biens, par la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne (actes de terrorisme) et une seconde fois à la plupart des crimes et délits par la loi du 18 mars 2003. Le Voyageur qui stationne illégale-

## BRÈVES DE TERRAINS

Aujourd'hui sur le département fonctionnent deux aires d'accueil conformes au schéma et les premiers bilans de fonctionnement qui ont eu lieu ces dernières semaines sont plutôt satisfaisants.

Même si des problèmes inhérents à la nouveauté ont créé ça et là des difficultés, d'une manière générale les usagers autant que les communes initiatrices sont relativement satisfaits, d'autant plus que les deux indicateurs les plus surveillés, le paiement et les stationnements illégaux sur les territoires, sont au vert.

D'ici la fin de l'année, quatre autres aires devraient ouvrir leurs portes à St Priest, Feyzin/Lyon, Genas et Craponne.

Le travail préparatoire de la commission départementale qui a fixé le prix, la durée de séjour et le règlement intérieur, la mise en service pour les communes se voit considérablement facilitée.

Par contre, l'aménagement des aires de grands passages avance lentement. Espérons que L'Arbresle et St Laurent-de-Mûre puissent accélérer leur dossier pour 2007.

Nonobstant cette difficulté, malgré tout importante, la configuration du schéma se dessine sur le terrain. 2007 sera l'année d'ouverture prévue pour une dizaine d'aires (Ste Foy-Lès-Lyon, Francheville, St Genis Laval, Brignais, Belleville, St Jean d'Ardières, Dardilly...).

La réponse en terme de stationnement semble satisfaire les Voyageurs qui souhaiteraient que ça aille plus vite. Il s'agit donc de maintenir le cap coûte que coûte.

X.P. ■

## ACTUALITÉ

# Et un, et deux, et t

Après le major de la promotion Rillieux, et Vénissieux, dont le projet a été conduit de main de maître par ses services, St Priest a inauguré officiellement son aire d'accueil le 9 novembre dernier. M. POLGA, ancien maire et vice président du Grand Lyon, initiateur du projet et sa successeur Mme Martine DAVID ont invité M. JALLET, sous-préfet du Rhône, à couper le ruban



# La "Nine", Voyageuse jusqu'à l'Élysée



Angoumoisine, Marie Maille, alias la "Nine", a reçu des mains de Bernadette Chirac le prix Hélioscope, qui récompense le travail accompli par les Gens du Voyage et l'hôpital de Girac.

ment peut faire l'objet d'un test ADN.

Refuser un test ADN constitue un délit prévu et réprimé par l'art. 706-56. Il du code pénal.

Le fichier FNAEG est commun à la gendarmerie et à la police et n'est exploité que par des fonctionnaires habilités. Le prélèvement biologique de nos Voyageurs haut savoyards a fait l'objet d'un scellé qui a été transmis au laboratoire.

L'officier de police judiciaire (OPJ) ou le magistrat a joint à l'envoi un formulaire de demande d'analyse et d'inscription dans le FNAEG du résultat analytique (empreinte génétique). Ce document comporte différentes mentions procédurales et administratives relatives au prélèvement.

Le laboratoire restitue le formulaire et une fiche sur laquelle se trouve l'empreinte génétique extraite.

Avant l'insertion dans la base de données du FNAEG, on vérifie si l'insertion est bien conforme à la loi (type d'infraction notamment).

**Dans le fait qui a motivé cette information sur les fichiers, on peut se demander si un simple stationnement illégal justifiait un prélèvement ADN et l'inscription au fichier des empreintes génétiques sur autant de personnes !**

**Pour terminer, précisons que les empreintes génétiques peuvent être effacées sur instruction du Procureur de la République ou à son initiative ou à la demande des intéressés, notamment s'il y avait relâche de certains d'entre eux. A suivre...**

J.B. ■

## rois !!!

en présence des Voyageurs. Mme HAERI, adjointe au maire de St Priest et qui a piloté ce dossier, était également présente.

L'aire d'accueil comprend 16 places qui ont très vite été occupées, montrant par là, l'importance des besoins sur le département.

Lors de la réception à l'hôtel de ville, chacun a rappelé l'importance de la démarche et a insisté sur la qualité du partenariat piloté par l'équipe du Grand Lyon, sous la houlette de Michel ROUGE et Martine CHANAL.

L'ARTAG en profite pour ajouter sa voix à cet éloge bien mérité auquel on ajoutera les services de la DDE de M. MORIN et Mme TAILLANDIER.

Alors en attendant, l'inauguration prochaine de l'aire d'accueil de Craponne, l'ARTAG va se retrouver les manches pour faire vivre ce nouveau quartier de la ville.

X.P. ■

Elle n'en est toujours pas revenue. Le 29 juin, Marie Maille, plus connue sous le nom de "Nine" parmi la communauté des Gens du Voyage d'Angoulême, a quitté la Charente l'espace d'une journée. Direction Paris. A l'Élysée, c'est Bernadette Chirac en personne qui l'a reçue.

*"C'était formidable, surtout quand j'ai serré la main de Madame la présidente. J'étais émerveillée. Même qu'après je ne voulais plus me laver les mains", lance la truculente grand-mère dans un grand éclat de rire.*

Si la "Nine" a eu les honneurs de la République, c'est pour son engagement dans un projet au long cours mené entre les Gens du Voyage et l'hôpital de Girac. A l'origine, une violente altercation entre le personnel hospitalier et la famille d'un patient en novembre 2003. Une infirmière est agressée. L'affaire se termine au tribunal.

Pour Patricia Fraysse, directrice adjointe de l'hôpital, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le

vase. *"On avait régulièrement des problèmes avec les Gens du Voyage. Ils se sentaient mal accueillis, mal soignés. L'hôpital a pris contact avec le centre social des Alliers pour trouver un consensus."*

Au centre social, son directeur, Michel Vaudon saisit la perche. Une réunion est organisée avec les personnels soignants. Rapidement, les deux parties décident d'associer les Gens du Voyage à leurs travaux. En quelques mois, hospitaliers et Gens du Voyage se rencontrent six fois. Avec deux agents de la Caisse d'allocations familiales, le centre social met sur pied des débats parmi les Gens du Voyage.

Peu à peu, les langues se délient, les tabous tombent. On parle des difficultés à saisir le jargon médical, de l'importance de la famille, des rites funéraires spécifiques à cette communauté. Au final, sont établis en Charente un guide du Voyageur et du soignant et une charte qui expliquent les contraintes des uns et les croyances des autres. Et effacent bien des incompréhensions.

## Faire tomber les clichés

*"On a beaucoup travaillé et ça a porté ses fruits. Désormais on se comprend mieux", assure la "Nine", choisie pour représenter la communauté à l'Élysée pour son assiduité aux réunions. "Elle est toujours partante pour faire tomber les clichés sur les Gens du Voyage, explique Michel Vaudon. Son apport a été essentiel pendant les rencontres."*

Toujours prête à expliquer que *"les Gens du Voyage ne sont pas tous des voleurs"*, la "Nine" a des allures de vieille sage au milieu de ses petits enfants. Dans la cour de la maison qu'elle loue depuis trois ans à Saint-Yrieix, elle prend la pose, sourit. Les gamins s'agitent autour d'elle, pas mécontents de la nouvelle notoriété de leur grand-mère.

Bientôt, la "Nine" elle-même va se faire hospitaliser. Une grosse opération. Les médecins vont lui *"ouvrir tout le ventre"*. Forcément, elle s'inquiète. Mais pas trop. Avec toutes ces réunions, elle connaît désormais *"les couloirs de l'hôpital par cœur"*. ■

## Une collaboration inédite en France

Récompensé par le 5ème Prix Hélioscope organisé par la Fondation des Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, le Guide du Voyageur et du soignant est un travail unique en France.

Comprenant une charte et une présentation des Gens du Voyage et de l'organisation des services hospitaliers, ce guide a retenu l'attention de nombreux directeurs d'hôpitaux lors de la cérémonie à l'Élysée. Même Bernadette Chirac en a souligné *"l'originalité"*. A

l'intérieur, quelques recommandations pour les Gens du Voyage :

*"Ne pas faire trop de bruits", "accepter les temps d'attente", "limiter le nombre de proches".*

Et beaucoup de conseils pour le personnel soignant : *"expliquer clairement les soins", "ne pas mettre de draps blancs sur les lits"* (pour les Gens du Voyage, un drap blanc est un linceul), *"accepter les rites et les croyances, notamment funéraires"*.

Une dizaine de Gens du Voyage, surtout des femmes, a participé aux réunions. Grâce aux débats organisés par le centre social et la CAF, ce sont au moins 50 des 350 familles de l'agglomération qui ont été touchées par l'opération. Et à l'hôpital, les comportements changent. *"On n'a pas fait de révolution, c'est sûr, reconnaît Michel Vaudon. Mais on a changé la façon de voir et de ressentir les autres"*.

Article de Jérémy CHERVREUIL  
Charente libre du 04/07/2006. ■

...suite page 1

**Q** : Quels sont les points forts de ce schéma ?

**R** : Tout d'abord, il faut souligner l'engagement des différents partenaires (Etat, Communauté Urbaine, communes, Conseil Général, association) sur ce dossier et la volonté de tous de voir l'offre d'accueil se développer, non seulement pour faire cesser les stationnements anarchiques mais surtout, afin de proposer aux populations du voyage des conditions d'accueil décentes.

Ensuite, concomitamment à la mise en œuvre des aires d'accueil, le schéma départemental a pris en compte via son annexe 1 les besoins en habitat des familles Gens du Voyage.

La plupart des situations signalées sur l'agglomération sont aujourd'hui en phase projet et des opérations de relogement devraient voir le jour prochainement à Saint-Genis-Laval, Décines, Pierre-Bénite, Chassieu, Saint-Priest, Villeurbanne, pour ne citer que les plus avancées.

**Q** : Quels sont les premiers enseignements que vous retirez du fonctionnement de ces premières aires ?

**R** : Si quelques dysfonctionnements techniques sont constatés sur les aires mises en service, l'ensemble des partenaires -communes, Communauté Urbaine et gestionnaires- essaye à travers un dialogue constant avec les usagers d'y remédier et d'offrir des conditions d'accueil adaptées. Le partenariat est également nécessaire pour assurer un bon fonctionnement des aires. Ainsi, l'accès des usagers des aires d'accueil aux dispositifs de droit commun est favorisé par la contribution de l'Éducation Nationale, des Maisons du Département du Rhône et des services communaux et par la mission de médiation confiée par le Grand Lyon à l'ARTAG.

C'est aussi grâce au partenariat que les règles de fonctionnement des aires d'accueil définies dans le cadre de la Commission Départementale des Gens du Voyage peuvent s'appliquer. Il reste aujourd'hui notamment à étudier les conditions pour permettre aux Gens du Voyage de bénéficier des aides existantes en matière de logement et en particulier des aides du FSL, mais ces questions sont à l'étude avec les représentants du Conseil Général.

Enfin, la question des besoins d'habitat commence également à se poser à travers le fonctionnement des aires, d'ores et déjà on constate que certains ménages souhaitent pouvoir s'installer durablement et donc, que les aires d'accueil ne sont pas adaptées à leurs besoins.

Sur toutes ces questions (besoins d'habitat, accès aux dispositifs de droit commun et réglementation des aires d'accueil), un suivi et une évaluation du fonctionnement des aires sont nécessaires notamment dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau schéma départemental à l'horizon 2009.

**Q** : Le Grand Lyon s'est investi dans ce dossier. Quelles sont les marques de cet engagement ?

**R** : Dès l'élaboration du schéma départemental, le Grand Lyon s'est impliqué dans ce dossier, en contribuant au financement des études préalables.

Plus généralement, depuis près de 10 ans, la Communauté Urbaine s'est engagée auprès des communes pour les aider à répondre à leurs obligations en matière d'accueil des Gens du Voyage. Ce soutien s'est concrétisé depuis le 1er janvier 2006 par le transfert des communes à la Communauté Urbaine de la compétence " réalisation et gestion des aires d'accueil ".

**Q** : Quelle est la politique d'habitat du Grand Lyon en direction des personnes sédentaires ?

**R** : Le Grand Lyon n'est pas compétent en matière de Gens du Voyage sédentaires ; les communes ont la responsabilité d'initier les projets de relogement conformément au schéma départemental et au plan départemental pour le logement des personnes défavorisées.

Toutefois, conscient des difficultés rencontrées par les communes pour se saisir d'un dossier délicat, le Conseil communautaire a délibéré (en janvier 2005) pour apporter son soutien financier aux communes qui souhaitent s'engager dans un projet de relogement des familles sédentaires.

Par ailleurs, l'ensemble des instances du schéma a toujours souligné la nécessité de répondre aux besoins "d'habitat" des Gens du Voyage avant que les nouvelles aires d'accueil soient aménagées. Cette position a fait son chemin, et aujourd'hui sur le Grand Lyon la quasi-totalité des situations identifiées dans l'annexe 1 font l'objet d'un projet de relogement plus ou moins avancé.

Propos recueillis par Xavier POUSSET ■

## Mions

### Un projet d'habitat pour des C Deux communes du Rhône ont ainsi Mions pour l'ensemble C

**L**a famille Buche doit être relogée en 2007 par la commune de Mions sur un terrain familial. Une fois installé, chaque ménage sera locataire d'une parcelle aménagée disposant d'une buanderie, d'une douche et d'un W-C. Nous les avons interrogés sur leur participation au projet et son déroulement.

#### Comment le projet a-t-il démarré ?

On était installé sur le terrain à côté du CATEM (services techniques municipaux) et on s'est fait expulser. L'huissier est arrivé un matin, il a fallu partir. On a fini à 1h du matin. On s'est installé sur le parking du centre culturel municipal.

Là, on a reçu la visite du maire, de ses adjoints. On aurait même dû recevoir la visite du député mais finalement il n'est pas venu. Et puis il y a eu une nouvelle demande d'expulsion.

Le maire nous a alors installés sur le terrain de M. Perrier, qui a donné son accord pour mettre le terrain à disposition gratuitement. Ça devait être temporaire, le temps de trouver une solution. Au début c'était pour 6 mois, puis pour un an... et maintenant on entame la 4e année ! On en est satisfait du projet, mais les délais sont trop longs.

On n'en peut plus d'être là ! Il faut que les travaux commencent bien à l'heure, pour qu'ils aient le temps de faire du bon boulot.

Le maire, on l'a harcelé pour avoir quelque chose, il était pris entre deux feux. S'il n'avait rien fait, il nous aurait toujours sur les bras, on serait là, là-bas ou ici. On est de Mions de toute façon.

#### Comment est-ce que vous êtes associés au projet ?

Au début il n'y avait rien de concret pour le projet. C'était des paroles en l'air. Et puis il y a un an, un an et demi, c'est devenu plus concret. Ça s'est concrétisé quand on a signé la convention. La convention, elle décrit comment seront le terrain, les parcelles, et nous on s'engage à y aller quand il sera fini. Le maire a fait ça pour être bien sûr qu'on ira, pour pas dépenser de l'argent pour rien.

Avant la réunion où on a signé la convention, on avait préparé une série de questions précises sur la boîte aux lettres, la ligne de téléphone... On l'a préparée avec l'Artag, qui l'a transmise au maire. Le jour de la réunion, le maire a répondu point par point à toutes les questions, pour tout mettre au clair. Après seulement on a signé la convention.

#### Etes-vous satisfaits de la façon dont la mairie vous consulte ?

C'est nous qui consultons la mairie, si on n'y va pas, on n'a rien. On aurait voulu être plus au courant, plus souvent. Si on n'avait pas l'Artag, on saurait rien. On aurait voulu avoir des nouvelles tous les 3 mois, ça aurait évité qu'on relance la mairie à chaque fois.

Mais quand même, notre avis, il est pris en compte, le maire a toujours répondu présent aux réunions.

Propos recueillis par Tatiana BECHAUX ■

# Mornant

**Gens du Voyage c'est prioritairement une volonté communale. J'ai voulu répondre à ce besoin. Mornant pour un petit groupe familial ; le sa nombreuse population issue de cette communauté.**

## Mornant : Une prise de conscience communale

**Mr Minjard, adjoint aux affaires sociales de la commune, nous explique la démarche qui conduit la municipalité à réaliser le relogement adapté d'un groupe familial présent depuis de nombreuses années sur la commune.**

**Question : Comment est né le projet ?**

*Réponse : Dès le début du mandat, j'ai exposé les différentes problématiques sociales présentes sur notre commune, et la situation d'habitat très précaire des personnes du Voyage en était un exemple. Le conseil municipal en a fait une priorité.*

*Un groupe pilote s'est constitué au sein du conseil pour diriger l'action.*

**Q : Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez été confrontés ?**

*R : La première a été de transformer l'image que nous nous faisons des Gens du Voyage. Il ne faut pas se cacher que leur image est négative. Le plus dur finalement c'est d'être lucide pour séparer ce qu'est leur situation quotidienne et leurs*

*conditions de vie, de certains des actes qu'on leur prête, afin d'avoir une réponse sociale à un problème social. Par ailleurs, il faut accepter le regard dubitatif que des membres du conseil municipal peuvent avoir sur le projet. Enfin, il faut travailler avec les partenaires de proximité qui peuvent avoir des conflits de voisinage avec le groupe et être réticents à voir un projet s'installer auprès d'eux.*

*Ceci dit, comme nous n'avons pas eu à transplanter le groupe sur un autre foncier, cela a facilité les rapports avec les voisins.*

**Q : Quelles sont selon vous les conditions d'une réussite d'un tel projet ?**

*R : C'est la concertation avec les familles. Il faut les mettre au centre du projet et de cette façon on avance à la vitesse des familles. Parfois on doit attendre qu'elles soient prêtes, d'autre fois il faut les faire patienter, leur expliquer pourquoi cela prend plus de temps. Mais nous sommes sûrs de leur investissement lorsqu'on avance à leur rythme. C'est certain, c'est une condition de la réussite.*

**Q : Quels sont les freins ?**

*R : A contrario, l'absence de projection dans le temps rend l'engagement des familles plus fragiles. Pendant le projet les familles continuent à vivre, les choses peuvent bouger rapidement et les relations familiales peuvent connaître des aléas qui peuvent avoir une influence sur le projet.*

**Q : Le projet a-t-il modifié les relations des Voyageurs avec la commune ?**

*R : Oh oui ! Aujourd'hui, il y a une relation plus franche. Même si le projet n'a encore pas abouti concrètement, ils sont plus en confiance. Avant ce qu'on disait, c'était comme des promesses en l'air et comme, en plus, ils ne recevaient aucune considération de la part de la population, les relations étaient tendues.*

*Les familles se sont engagées dans le projet et ce, malgré les contraintes que nous leur avons imposées et le rapport droit/devoir que cela implique.*

Propos recueillis par X.P. ■

## La vie sur les aires d'accueil: une Voyageuse témoigne

**"On est enfin sorti de la boue" !**

*C'est la première expression d'une Voyageuse utilisatrice de l'aire d'accueil de Rillieux.*

**Question : Comment c'était la vie avant l'aire d'accueil ?**

*Réponse : On galérait, on n'avait pas le choix. On essayait d'aller ailleurs avec d'autres Voyageurs pour éviter les expulsions. On allait vers les grands groupes.*

**Q : Vous circuliez où ?**

*R : Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, St-Priest, La Boisse. On allait vers des endroits qu'on connaissait, où on pensait pouvoir s'arrêter.*

**Q : Comment vous avez perçu les projets de création ?**

*R : Au début on n'y croyait pas ; on a eu peur que les terrains ne se fassent pas, que comme d'habitude ils nous mentaient !*

**Q : Alors quand vous êtes arrivés sur l'aire, c'était comment ?**

*R : Au début c'était trop bien. Il va y avoir de l'eau, avec des douches comme tout le monde. Quand je suis rentré la première fois c'était trop bien, la classe.. C'était propre.*

**Q : Tout était bien alors ?**

*R : Si je peux dire quelque chose... il manque de la place pour que les petits ils puissent s'amuser. Sur Rillieux, le problème c'est que c'est trop petit, trop serré, on a toujours peur d'écraser quelqu'un.*

**Q : Qu'est ce que cela a changé ?**

*R : Etre au propre, rien que ça. Quand on arrive dans un magasin on a plus de boue aux chaussures. Et puis maintenant on est plus correct parce qu'avant quand la voiture était sale, les "Klistés"\* allez hop ! ils nous arrêtaient ; une voiture pleine de boue c'est repérable... Maintenant on peut aller tout seul au WC et en plus ça ferme à clef. Il n'y a plus besoin de quel-*

*qu'un pour guetter... Et puis on a l'eau et le courant tout le temps. On sait que quand ça saute on aura le courant bientôt.*

**Q : Et les enfants ?**

*R : Ils sont moins stressés, nous on est moins angoissé de savoir quand on va partir. Maintenant on a le temps, c'est normal... Avec tout ce qu'on vivait on était toujours énervé et nos enfants ils ont du linge propre.*

**Q : Merci !**

*R : Je peux dire autre chose... Maintenant on ose aller dans Rillieux, c'est trop bien, il y a les commerces ; l'aîné de mes enfants va à la cantine. C'est dommage que cela soit cher les activités... mais on va quand même à la piscine.. et puis les activités du camion sur le terrain ça nous amuse, ça nous fait sortir...*

\* Nom donné aux gendarmes par les Voyageurs.

Propos recueillis par Xavier POUSSET ■

# Culture du cœur ou la culture à portée de mains



“La culture, par le plaisir qu’elle procure, les échanges qu’elle permet et le questionnement qu’elle provoque, apparaît indispensable à la construction d’une identité, individuelle comme collective. Sans oublier plus simplement qu’en tant que divertissement la culture permet déjà une formidable échappée hors d’une réalité quotidienne difficile...”

Début 2006, l'ARTAG a établi une convention de partenariat avec Culture du Cœur. Cette association travaille pour un accès à la culture pour chaque personne quelles que soient sa nationalité et sa situation sociale. Elle se compose de 100 structures culturelles et de 200 relais sociaux partenaires. Les structures culturelles mettent à disposition des places de spectacles gratuites (concert, théâtre, expositions, cinéma, ...) et mobilisent des professionnels pour des actions de sensibilisation et de médiation culturelle.

Les relais sociaux, dont l'ARTAG fait

partie, sont les intermédiaires dans la redistribution des places de spectacles et utilisent cet outil culturel comme moyen supplémentaire de lutte contre l'exclusion. La procédure consiste à se connecter au site de Culture du Cœur pour réserver des invitations par le biais de l'ARTAG.

Ce partenariat est satisfaisant car il nous a permis d'effectuer de nombreuses sorties. Les familles peuvent se rendre à ces événements culturels seules, ou accompagnées d'un membre de l'Artag.

Nous avons déjà effectué diverses sorties :

- 30 personnes ont participé à ces événements culturels :
- 3 sorties cinéma : X-Men 3, Scarface, Astérix et les Vikings,
- 2 sorties théâtre : le jardin magique, Guignol détective dans l'affaire H2O
- 1 festival "quai du polar": enquête policière à travers un jeu de piste dans Lyon
- 1 spectacle de danse hip-hop dans le cadre de la Biennale.

Depuis notre adhésion, le bilan est positif. Nous avons pu nous rendre compte que ces divertissements sont venus enrichir nos échanges avec le public. Ils ont permis de modifier le rapport entre les salariés de l'ARTAG

et les bénéficiaires en permettant une ouverture mutuelle. Ils ont pu enrichir nos échanges autour de sujets plus diversifiés et déplacer le cadre habituel.

Les personnes ayant participé à ces actions ont trouvé que cela permettait de se retrouver en famille d'une autre façon :

*“Evoquant que cela cassait le rythme d'une "journée-type", avec les soucis "ménagers" et de faire des sorties sympa entre nous.”*

La culture a toujours été importante pour “les Voyageurs” car elle fait partie intégrante de leur identité. Ces événements culturels sont autant d'occasions pour s'exprimer sur cette culture tout en accédant à d'autres lieux qui ne font pas ou peu partie de leur quotidien.

Culture du Cœur s'est donné pour objet de lutter contre les exclusions, en favorisant l'accès à la culture des personnes qui en sont exclues. Elle énonce l'égal accès de tous, tout au long de la vie à la culture ce qui nous semble primordial.

**N'hésitez donc pas à nous contacter pour avoir plus d'informations et pour réserver des invitations.**

Myriam Mehadhbi / Aurélie Pereira ■

## La quinzaine “Itinérances Tsiganes” à la Maison des Passages

**L'ARTAG a rejoint le partenariat visant à donner une vie nouvelle d'un haut lieu de l'expression de la différence, qu'est la Maison du 44 rue Saint-Georges à Lyon (5°).**

Regroupant plusieurs associations et personnes militantes, la “Maison des Passages” a pour objet l'échange interculturel sous toutes ses formes.

Dans le cadre de son inauguration, l'ARTAG s'est employée à promouvoir la culture tsigane avec le soutien de plusieurs partenaires au sein de la quinzaine “Itinérances Tsiganes” (27 novembre au 9 décembre).

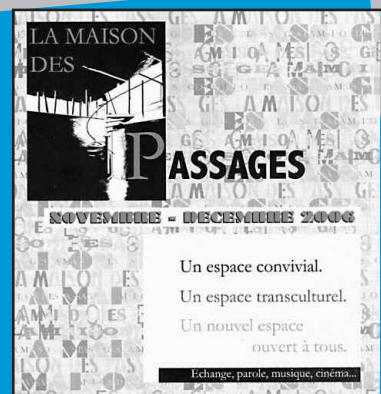
Ce fut également l'occasion de fêter sur Lyon les 50 ans d'Etudes

Tsiganes, le centre de documentation géré par la fédération nationale (F.N.A.S.A.T).

Chacun a pu trouver dans le copieux programme établi, un ou plusieurs événements permettant, une nouvelle fois, un rapprochement avec cette communauté dont l'image véhiculée s'avère encore trop souvent négative.

Nous reviendrons plus en détail sur cet événement dans le prochain numéro.

X.P ■



## La loi de 69 : un sujet de débat, l'expression de voyageurs

Tous les acteurs qui côtoient les Voyageurs savent comment la loi de 69 a amélioré l'image des Gens du Voyage par rapport à la vieille loi de 1912, que l'on pourrait qualifier de raciste. Mais paradoxalement, tout le monde a conscience des particularismes de cette loi d'exception qui confine les Voyageurs dans un statut spécifique.

Pour les Voyageurs, le débat reste le même. Tantôt vécu comme le moyen d'affirmer une identité, tantôt comme un texte ayant des effets discriminatoires, la loi de 69 ne met personne d'accord.

En partenariat avec le FASILD, l'ARTAG a choisi de donner la parole à des Voyageurs. Ces témoignages pourront révéler l'étendue des connaissances de chacun sur cette loi, les conséquences qu'elle peut avoir sur leur quotidien et quelles sont leurs attentes quant à son évolution. L'action pilotée par Myriam Mehadhbi et Tatiana Béchaux engage le conseil d'administration, les Voyageurs et salariés au travers de groupes de paroles qui ont lieu tout au long du trimestre. Les premiers résultats devraient être rendus public par l'ARTAG début 2007.

X.P ■

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Pavee Lackeen, la fille du voyage ;

fiction documentaire de Perry Ogden, Irlande 2005 (1239)

Ce documentaire nous fait découvrir le monde des Travellers, nom donné à la minorité irlandaise des “Gens du Voyage”. Nous suivons la vie de Winnie, 10 ans, et de sa famille qui habite dans la banlieue de Dublin. Il n'y a pas de surenchère dans ce documentaire.

Il nous montre le quotidien sans fioritures, mais pas sans esthétique, de la vie des Travellers. Les “acteurs” jouent leur propre rôle, ce qui donne une force supplémentaire au documentaire. De même, il montre une facette que les médias ne couvrent pas : les difficultés quotidiennes pour se faire accepter et comprendre en tant que Voyageur.

Ce documentaire offre (et c'est rare) la vision d'une Traveller sur le monde des sédentaires, entre défense de son mode de vie et l'envie d'être comme tout le monde ; la vision d'une enfant sur un monde dont elle ne fait pas partie, auquel elle souhaiterait (?) appartenir. Mais quand il s'agit de mode de vie différent, les barrières se dressent et sont bien souvent insurmontables. Avec ce documentaire, nous entrons dans le monde très réel des Travellers. Ce qui est plutôt rare quand il s'agit d'un long métrage diffusé au niveau national.

S.F. ■

# Le droit commun : une nouvelle vision pour l'habitat des "Gens du voyage"

Intervention de Michel Mombrun, Président de la Fnasat-Gens du voyage • Colloque du 19 septembre 2006 au Sénat.

Qu'en est-il de la situation concernant l'habitat des Gens du Voyage ? Et comment sortir de l'impasse actuelle ? Je rappellerai d'abord, brièvement, le cadre dans lequel nous évoluons aujourd'hui :

## Sur le plan législatif et réglementaire

- la loi Besson du 5 juillet 2000, avec ses décrets d'application en 2001, la circulaire du 3 août 2006 qui annule et remplace celle de juillet 2001, la loi de 2004 qui prolonge le délai de réalisation de deux ans et les schémas départementaux qui en découlent.

- la loi "sécurité intérieure" de 2003 qui traite spécifiquement des "Gens du Voyage".

- la circulaire du septembre 2003 sur les terrains familiaux et l'habitat adapté.

- la loi du 3 janvier 1969, qui établit les bases du statut des Gens du voyage, nomades et forains.

On constate la permanence d'une démarche et d'une vision spécifique aux Gens du Voyage, dérogeant au droit commun. La loi du 3 janvier 1969 est globalement discriminatoire, même si elle représentait un progrès sur la loi xénophobe de 1912.

## Sur le plan économique, social et humain

Nous constatons une dégradation générale de la situation des Gens du voyage, avec une aggravation des actes de rejet et d'exclusion, de stigmatisation d'une population, accentuée par l'urbanisation, la non-application de la loi de 1990, puis de juillet 2000, et des réactions de plus en plus fortes, voire violentes à l'encontre des Gens du Voyage. Pourtant, dans le même temps, quelques réalisations et des réussites se font jour par des initiatives d'élus courageux et d'associations qui ne baissent pas les bras.

Depuis la loi de 1969, il y a plus de 37 ans, aucune vision politique n'est venue s'attaquer à cette situation qui se dégrade dangereusement, et dont le constat est marqué par plusieurs faits importants :

- la revendication forte de citoyenneté et de dignité des Gens du Voyage, et leur aspiration à prendre en charge leur présent et leur avenir, dans le cadre d'une reconnaissance réelle de leur mode de vie et d'habitat, de leur culture et de leur histoire, et de leur diversité.

- l'évolution urbaine de notre pays, à laquelle les Gens du Voyage n'échappent pas, avec les activités qui se concentrent dans les villes et la disparition d'espaces et de terrains libres.

- l'attente forte et le besoin exprimé pour au moins les deux tiers des Gens du Voyage, de disposer d'un lieu de vie et d'habitat permanent, par ancrage territorial, qui intègre sur un terrain privatif (en location ou en propriété), le logement mobile de la caravane et un élément construit fixe. C'est le terrain familial ou l'habitat adapté.

- l'organisation des Gens du Voyage, en associations privées ou professionnelles, laïques ou religieuses, qui, dans leur diversité, dialoguent, s'expriment et forgent des représentations de plus en plus fortes, qu'il est urgent de prendre en compte.

En résumé, les responsables politiques, économiques et sociaux, et les élus locaux, sont, dans leur grande majorité, avec une connaissance partielle des Gens du Voyage, et une vision qui est un mélange "d'images d'Épinal" du début du 21<sup>e</sup> siècle, d'images déformantes sur les problèmes d'insécurité, de délinquance et d'occupation illécite ; et de sentiments de peur et de crainte face à des difficultés non maîtrisées. Les réponses proposées sont donc souvent à côté des attentes et des besoins réels.

Nous proposons maintenant, et pour demain, de nous débarrasser de ces oripeaux, de chauffer les lunettes pour une nouvelle vision politique marquée par l'application concrète du Droit commun, ce qui implique des décisions claires et courageuses :

**1. L'abrogation de la loi du 3 janvier 1969.**

**2. La reconnaissance officielle des camps d'internement** des Tsiganes et Gens du Voyage entre 1940 et 1946, blessure non cicatrisée des moments sombres de notre histoire, où des Français furent injustement internés et maltraités.

**3. La reconnaissance de la caravane comme logement** avec l'ensemble des droits sociaux qui s'y rattachent : allocation logement, FSL, prêts à l'accession, ...

**4. La reconnaissance d'un "habitat mixte"** (habitat adapté), constitué par la caravane (mobile) plus 1 élément construit (fixe), plus ou moins important, plus un éventuel espace de travail, le tout sur un "emplacement" capable de recevoir le groupe familial (le plus souvent 2 à 3 caravanes avec leurs véhicules). Deux types principaux pourraient alors être distingués :

- l'habitat mixte permanent : terrain d'habitat familial en propriété individuelle ou dans un lotissement d' "habitat adapté", par bail de location pérenne.

- l'habitat mixte à durée déterminée : lotissement d'habitat adapté (les actuelles aires d'accueil améliorées) avec location d'emplacements d'une durée limitée, avec possible renouvellement.

Ces dispositions constitueraient un cadre général compatible avec le droit commun, tout en reconnaissant le mode de vie et d'habitat, et la possibilité de "voyager" avec la caravane en capacité de rouler.

- Fini le "camp de nomades", les "parkings de stationnement" et les "aires d'accueil" qui accueillent souvent bien peu, bien mal et depuis bien longtemps ! "L'habitat mixte" c'est un logement (caravane + bâti) sur un terrain classé habitable et constructible dans le PLU, et finançable avec les crédits rendus "fongibles" des PLA et PLA-I avec ceux des "aires d'accueil de la loi Besson", et selon le droit commun de l'urbanisme.

- Finie "l'aire d'accueil" de relégation et d'exclusion, au bord de l'autoroute, ou au milieu des champs, sans le confort élémentaire : l'équipement sanitaire sera complet et privatif, avec le confort et l'intimité d'un lieu de vie familiale. Fini le "bloc sanitaire béton", ouvert et sans chauffage, à partager à plusieurs familles et qui finalement ne sert à personne !

- Fini le "gardiennage" suspicieux, qui surveille et contraint : le lotissement d'habitat mixte qui reçoit

des familles et non des suspects à priori, est géré sur les bases de règles partagées d'un lieu d'habitat social.

**5. La réalisation et la gestion de "terrains de passage"**. Ce que l'on appelle aujourd'hui "les aires de grands passages", capables d'accueillir pour un séjour limité, sur un terrain disposant d'un aménagement simple et d'un équipement sanitaire collectif.

Le terrain de passage ne serait pas assimilé à un "lieu d'habitat", c'est un équipement collectif d'une capacité de 50 à 200 caravanes maximum, qui s'adresse autant à des groupes familiaux qui voyagent, à des groupes professionnels pour leurs activités, qu'à des groupes de nature privée ou confessionnelle.

Je ne parle pas ici des "grands rassemblements" qui sont une problématique spécifique, saisonnière, et le plus souvent religieuse, dont le traitement et la gestion sont d'une autre nature.

Par contre, tous les lieux d'habitat, et même les "terrains de passage", doivent intégrer dans leur conception, leur réalisation et leur mode de fonctionnement, à la fois *l'objectif de qualité, et celui des défis de l'environnement* et du développement durable. Deux grands thèmes sont à privilégier : l'eau, avec la collecte de l'eau de pluie, et l'énergie pour le solaire et le voltaïque, qui en outre auront la fonction économique et sociale de réduire les charges.

*Ainsi, du "droit commun" appliqué au logement, à l'habitat, à l'urbanisme, à l'environnement, les Gens du Voyage pourront voir reconnu leur droit à un habitat digne, et respectueux de leur mode de vie et de culture, et accepté officiellement comme adresse et domicile : c'est une réponse importante aux problèmes actuels de "domiciliation", d'adresse postale, d'inscription sur les listes électorales, d'activité économique, de scolarisation, de registre du commerce et d'emploi, de carte d'identité nationale...*

Certes, nombre de dispositions administratives, techniques, sociales, seront à préciser. Mais nous voyons ici, *que le temps est venu d'une mise à plat et d'une mise à jour générale, pour rebâtir une vision globale, de progrès, de dignité et d'espoir.*

Cela implique une révision des "schémas départementaux" sur la base d'un dispositif réglementaire repensé.

J'ai la conviction que c'est la seule voie possible dans la situation actuelle, pour apaiser les esprits et cesser le gaspillage d'argent public, avec des rustines et rafistolages, qui ne résolvent rien.

*La clé de la réussite, c'est "Dialogue, concertation, partenariat", avec les Gens du Voyage et leurs organisations, avec le secteur associatif mobilisé depuis longtemps, avec les collectivités locales et les services de l'Etat. Cela produira non seulement des réponses aux vrais besoins, mais aussi de la citoyenneté et de responsabilité, et en prime des économies budgétaires !*

Voilà la vision que nous proposons pour "l'habitat des Gens du Voyage", à partir de la volonté de généraliser concrètement l'application du droit commun, pour une intégration républicaine, avec des droits respectés et des devoirs respectables.

*Ce projet pourra réussir d'autant plus qu'il est porteur de progrès, de sens et d'égalité, au service de la liberté.*

Michel Mombrun ■  
Président de la FNASAT- Gens du Voyage  
tél .01 40 35 00 04 / www.fnasat.asso.fr

## La rigidité administrative : un obstacle pour l'emploi des Gens du Voyage

Une entreprise intérimaire de Vaulx-en-Velin a refusé d'établir un contrat d'intérim pour un Voyageur. Malgré l'insistance de l'employeur et du demandeur d'emploi, l'inscription en intérim n'a pu se faire pour le motif suivant : il ne possédait pas de carte d'identité mais seulement un carnet de circulation.

L'employeur a donc été forcé d'établir un contrat avec une autre entreprise d'intérim.

Le Voyageur a failli passer à côté de l'emploi pour un problème administratif : l'entreprise refusant de considérer le carnet de circulation comme une pièce pouvant justifier de l'identité de la personne. Le carnet de circulation et plus particulièrement la loi 69 font actuellement l'objet d'une étude menée par L'ARTAG.

Rappelons que ce Voyageur sédentarisé depuis plus de 20 ans sur une commune, s'est également vu refuser une demande de carte d'identité par cette dernière !!!

Myriam Mehadhbi ■

## Ah, mon Dieu ! Mon Dieu ! Mon Dieu !!!

Nous connaissons le rejet par lâcheté, le rejet raciste, le rejet imbécile, mais depuis peu une collectivité a inventé le rejet mystique. Comme nous le montre le contenu de la lettre de l'association de l'Essonne, la croyance est

un critère pour aider à la gestion des aires de stationnement. A croire que c'est le comble du Voyageur non croyant: devoir gravir quotidiennement son chemin de croix.

Lettre à M. le Maire :

Monsieur Le Maire,

Nous souhaitons vous exprimer notre indignation suite à la réponse faite par vos services à une demande de stationnement sur l'aire de grand passage : elle serait exclusivement réservée aux groupes religieux.

Si une église, un temple ou une mosquée sont par définition "réservés aux groupes religieux", les aires de grand passage sont elles des édifices à destination exclusivement religieuse ?

Dans le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage en Essonne, on peut lire :

"Une distinction a été opérée pour tenir compte de deux problématiques différentes : des groupes familiaux qui voyagent ensemble pour diverses raisons (hospitalisation, mariages ou autres cérémonies)... et pour des événements culturels ou culturels".

Le schéma ne fait en aucun cas référence à une occupation "exclusive". Cette notion est confirmée en page 33 de ce même schéma.

La réponse fait également référence à des "critères" auxquels cette famille "ne répond pas". Il serait important pour la famille, et pour les autres situations qui se présenteront, de connaître ces critères.

Cette famille aurait préféré, et de loin, s'installer en toute légalité et en toute quiétude, pour entourer un de ses membres atteint d'une maladie malheureusement fatidique, et à très court terme, selon les pronostics médicaux de l'hôpital Beclere.

Nous regrettons ce refus qui n'a pas tenu compte de l'aspect humain de la demande.

Nous sollicitons de votre part l'application des principes républicains de laïcité dans l'usage de cet espace public.

Veuillez croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de notre considération.

Pour l'ADGVE ■  
Michel Mombrun - Président.

## Bonne route à "Sinti Swing" !

Et le voilà ! Le groupe Sinti Swing, soutenu par l'ARTAG lors de la parution de son premier album, poursuit son chemin musical.

Le deuxième album encore plus travaillé, est un mélange de compositions personnelles des frères FELIX avec quelques standards empruntés à Cole Porter ou Sidney Bechet. On notera également la participation sur cet album de Tchavolo Schmitt.

Si vous souhaitez vous le procurer, adressez-vous à l'ARTAG ou bien directement auprès de Sébastien FELIX (06 60 36 11 93).



Avec la participation de Tchavolo Schmitt

### ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"

Pour un an (soit 4 num ros, partir de la date d'abonnement)

● Abonnement d'un an (soit 4 numéros)

- un seul exemplaire  15 €  7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux
- 5 exemplaires  20 €
- 10 exemplaires  25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 72 04 16 80

● Abonnement de soutien d'un an  76 €

### ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 € (L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM ..... PRENOM.....  
 ADRESSE.....  
 ..... CODE POSTAL..... VILLE.....  
 TELEPHONE ..... E-mail.....

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

### Monde Tsigane



Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir  
 69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE  
 Tél : 04 72 04 16 80 / Fax : 04 78 82 06 88  
 E-mail : artag@wanadoo.fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de la FNASAT

Directeur de publication : Franck SICLER

Directeur de rédaction : Philippe ETIENNE

Comité de rédaction :

- Jean BONNARD
- Marlène BORTOLOTTI
- Aurélien AMIROUCHE
- Pascale AVRIL
- Xavier POUSSET

Conception Graphique : N. NAVARRE

Photographie : ARTAG

Imprimerie : DUPLI

Prix du N° : 3,8 €

Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529

N° ISSN : 1631-2473

Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2006

Nombre de pages : 8

Tirage : 1000 exemplaires

Trimestriel :

Janvier / Avril / Juillet / Octobre